

### 3/ Occupations du domaine public

<b>Véhicule automobile affecté à la destination commerciale</b>	<b>Tarifs</b>
Par véhicule ou matériel et par jour	20 €
Taxi par an	200 €

<b>Permission de voirie</b>	<b>Tarifs</b>
Forfait pour toute permission	20 €
Redevance par jour et par m <sup>2</sup> de chaussée ou de trottoir occupé	0,20 €
<b>Redevance par jour et par place de stationnement payant neutralisé</b>	
Zones hypercentre et centre	7 €
Zones boulevards et périphériques	3 €

<b>Kiosque - Extension commerciale</b>	<b>Tarifs</b>
Kiosque à journaux (prix forfaitaire au kiosque)	300 €
Extension commerciale permanente par m <sup>2</sup> et par an	110 €

<b>Etalage -Stand de vente</b>	<b>Tarifs</b>
<b>Etalage, stand de vente, tout dispositif augmentant la surface de vente</b>	
Zone centre-ville - par m <sup>2</sup> et par an	45 €
Zones hors centre-ville - par m <sup>2</sup> et par an	25 €
Sas d'entrée - par m <sup>2</sup> et par an	20 €
Passerelle en surplomb du domaine public - par m <sup>2</sup> et par an	20 €
Bacs à fleurs - par m <sup>2</sup> et par an	20 €
Cabines photographiques - par m <sup>2</sup> et par an	45 €
Tout dispositif de réfrigération / congélation (machine à glaces...)	65 €
Tout dispositif de cuisson (rôtissoire, crêpière, friteuse...)	65 €
Tout dispositif type distributeur (confiserie, boisson...)	65 €
Tout dispositif de présentation de carte postale	15 €

<b>Véhicules de livraison (scooter etc.)</b>	<b>Tarifs</b>
Par véhicule stationné sur le domaine public / an	50 €

### 4/ Travaux

<b>Travaux pour le compte d'un tiers</b>	<b>Tarifs</b>
Réfection d'un m <sup>2</sup> de chaussée empierrée	26 €
Réfection d'un m <sup>2</sup> de chaussée revêtue d'un enduit hydrocarboné	60 €
Réfection d'un m <sup>2</sup> de chaussée d'enrobé	86 €
Réfection d'un m <sup>2</sup> de trottoir d'enrobé	58 €
Réfection d'un m <sup>2</sup> de tranchée sous accotement stabilisé	11 €
Réfection d'un m <sup>2</sup> de pavés	341 €

## **5/ Terrasses**

Considérant que tout mois entamé est dû ;

Considérant que l'occupation du domaine public non autorisée ou toute absence de déclaration du domaine public sera soumise à une taxation d'office comme précisée dans le tableau ci-dessous ;

Considérant qu'il convient de maintenir une distinction de deux zones définies comme suit :

**Zone 1** : avenue Victor Hugo, place d'Armes, esplanade des Rutènes, parvis nord du Multiplex, l'ensemble des boulevards du tour de Ville côtés pair et impair, ainsi que les rues comprises dans ce périmètre.

**Zone 2** : toute la Ville hors zone 1.

<b>Terrasses fermées (type véranda)</b>	<b>Tarifs</b>
Terrasses fermées et permanentes - par m <sup>2</sup> et par an	110 €

<b>Terrasses ouvertes (y compris type barnum)</b>	<b>Zone 1</b>	<b>Zone 2</b>
Terrasses par m <sup>2</sup> et par mois	5 €	4 €

<b>Taxation d'office</b>	<b>Tarifs</b>
Pour occupation du domaine public non autorisée (par jour après mise en demeure)	200 €

## **6/ Occupation du parking du Val de Bourran**

<b>Salons et foires exposition Val de Bourran</b>	<b>Tarifs</b>
Parking chemin de Corniche par semaine	300 €
Plateau supérieur Val de Bourran par semaine	1200 €
Plateau inférieur Val de Bourran par semaine	1500 €
Cautions	2000 €